



Connaissance, Langage, Modélisation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Connaissance, Langage, Modélisation. 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. hceres-02042077

HAL Id: hceres-02042077

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042077>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°139



Connaissance, Langage, Modélisation

de l'Université Paris Ouest
Nanterre La Défense

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Nicole LE QUERLER, Université de Caen Basse-Normandie

Experts :

M. Jean-Raymond FANLO, Aix-Marseille Université

M. Philippe JANSEN, Université Nice Sophia Antipolis

M. Didier LE GALL, Université d'Angers

Mme Stéphanie NETTO, Université de Poitiers

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Laurence TALAIRACH-VIELMAS



Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale, *Connaissance, Langage, Modélisation* (ED 139) est une école pluridisciplinaire de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (désormais UPO). Exclusivement rattachée à cette Université, elle mutualise une grande partie de ses moyens, principalement ses moyens humains et ses locaux, avec les ED 138 et 395. Par ailleurs, toutes les ED de l'UPO, cinq au total, sont rassemblées dans un collège doctoral officiellement créé en 2008, mais opérationnel seulement depuis le printemps 2012. Le Conseil Scientifique (CS) et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) de l'UPO se saisissent activement des questions concernant les écoles doctorales. Le collège doctoral leur soumet tous ses projets d'harmonisation des pratiques concernant le taux d'encadrement, les critères de soutenance de thèse et d'attribution des contrats doctoraux, les formations communes. La politique de l'UPO est donc très affirmée en ce qui concerne les écoles doctorales.

Dans ce contexte, l'ED 139 est celle dont le périmètre scientifique est le plus large. Elle est en effet très pluridisciplinaire, puisqu'elle rassemble onze unités de recherche (dix équipes d'accueil ou EA, une seule unité mixte de Recherche ou UMR ; trois de ces unités ont une double tutelle avec les Universités de Paris 5, Paris 8 et Nancy) dont les domaines scientifiques sont extrêmement variés, allant des mathématiques à la philosophie, en passant par les sciences du langage et la psychologie par exemple. Cette grande pluridisciplinarité est à la fois pour l'ED 139 un atout et une faiblesse.

Les 411 doctorants de l'ED se répartissent très inégalement selon les disciplines : à peine plus de 10 % des thèses sont inscrites en sciences exactes. L'essentiel de cette ED (90 % des thèses inscrites) appartient donc au domaine Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Les moyens financiers propres à l'ED sont assez élevés, 77 043 € en 2012, mais cette somme est en partie (environ un quart) attribuée au financement des missions des enseignants-chercheurs et en partie (environ un cinquième) destinée à assurer le salaire d'un personnel administratif, ce qui diminue d'autant les crédits disponibles pour financer les déplacements en colloque des doctorants.

Pour résumer, l'ED 139 est donc une ED très pluridisciplinaire, s'appuyant principalement sur des équipes d'accueil, et comportant 411 doctorants en 2012-2013. Ce grand nombre de doctorants rend peu souhaitable, dans le cadre du PRES Paris-Lumières en cours d'élaboration, un regroupement avec l'ED similaire de Paris 8, très proche en termes de périmètre disciplinaire et comportant environ 300 doctorants.

L'ED 139 demande sa reconduction avec deux modifications : le changement de direction (déjà effectif depuis la rentrée 2012) et l'intégration en cours d'une nouvelle EA, avec le redécoupage d'une EA existante et la disparition d'une autre. Ces deux modifications ne posent pas de problème, mais le périmètre scientifique de l'ED pourrait gagner à être resserré si l'interdisciplinarité ne se développe pas davantage au sein de l'ED : sans une interdisciplinarité réelle dans le choix des sujets de thèse, la formation doctorale, les co-directions, la très grande pluridisciplinarité de l'école pourrait devenir un handicap.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Le conseil de l'ED 139 est conforme à la réglementation et se réunit périodiquement. Sa composition va être revue : certaines unités de recherche ont plusieurs représentants dans le conseil alors que d'autres n'en ont aucun, ce qui est une situation critiquable. Un meilleur équilibre sera mis en place. Il est à noter aussi que le directeur de l'ED est en fonction depuis la rentrée 2012, mais que le directeur adjoint n'a pas encore été élu. Il serait vivement souhaitable que cette élection se fasse sans trop tarder, pour que les structures de gouvernance soient bien en place.

Les unités de recherche ont créé depuis plusieurs années des « Équipes de formation doctorales » (EFD) par grands secteurs disciplinaires. Le périmètre d'action de ces EFD concerne la sélection des futurs doctorants, le suivi des doctorants, l'organisation du parcours de formation et de journées scientifiques, la gestion des éventuels conflits. Une partie des prérogatives de l'ED est donc déléguée aux EFD, ce qui est une bonne chose dans une école doctorale comportant autant de doctorants : ainsi les décisions et les informations sont au plus près des doctorants, dans leurs



unités de recherche. On observe cependant une assez grande disparité dans le niveau d'information des doctorants selon qu'ils relèvent d'une EFD ou d'une autre. Une harmonisation serait nécessaire.

Le collège doctoral, et par son intermédiaire le CS et le CEVU de l'établissement, prennent en charge de façon de plus en plus encadrée un certain nombre d'éléments relevant généralement des ED : taux d'encadrement, critères d'attribution des contrats doctoraux, mutualisation de la formation, mise en place d'un volet documentaire commun, formation à la recherche d'emploi, évaluation des compétences linguistiques, validation des crédits ECTS pour la formation, etc. Le service de la mobilité, également mutualisé, joue un rôle important dans la formation des doctorants.

Cette prise en charge au niveau central permet d'homogénéiser les bonnes pratiques au sein des cinq ED de l'Université. Certaines de ces actions sont déjà opérationnelles depuis quelques mois, d'autres sont en projet pour un avenir très proche, puisqu'elles sont soumises au CS. En particulier, sont en projet une fonction de médiation en cas de conflit et le développement de formations communes concernant la propriété intellectuelle, le plagiat, la compétence informatique, la valorisation de la thèse, l'insertion professionnelle. Le rôle des instances universitaires et du collège doctoral est donc important et transparent. Cela apporte à chaque ED une assise solide.

Il est cependant regrettable que le comité de thèse ne soit pas mis en place, sa création sera une action importante à entreprendre rapidement.

La dotation financière et le nombre de contrats attribués à chaque ED sont calculés sur des critères clairs lissés sur trois ans *i.e.* le nombre d'inscrits en première année et le nombre annuel de soutenances. Cette dotation permet à l'ED de financer le salaire d'un BIATSS (20 %), les missions des enseignants-chercheurs (30 %), les missions des doctorants (30 %), le reste étant consacré aux dépenses de fonctionnement et aux frais de soutenance de thèse. Pour le financement des missions, trois appels sont lancés chaque année, et à chaque fois une commission se réunit pour analyser les demandes. Les doctorants ne sont pas tous informés de cette procédure et il arrive que leur demande soit formulée trop tard pour pouvoir être prise en compte. Une information sur la marche à suivre serait la bienvenue sur le site. On observe cependant qu'au total les missions des doctorants sont bien financées.

La mutualisation entre les ED 138, 139 et 395 est réfléchie et importante, tant pour le personnel administratif que pour les locaux : pour ce qui concerne le personnel mutualisé, une responsable administrative et une secrétaire chargée de l'accueil des doctorants sont en charge des trois ED. Pour ce qui concerne les locaux, il y a également mutualisation entre les trois ED, mais ils sont nettement insuffisants : un bureau pour le directeur de chaque ED, un bureau pour la responsable administrative et le secrétariat communs, et une petite salle pour tous les doctorants des trois écoles (un peu plus de mille doctorants au total). Manque, pour chaque ED, une grande salle où les doctorants pourraient travailler et se rencontrer pour mettre à profit la pluridisciplinarité de leur école doctorale. Le sentiment d'appartenance à l'ED pourrait en être notablement renforcé, car il apparaît qu'il n'est pas très développé chez les doctorants de l'ED 139.

L'information des doctorants se fait principalement par des messages électroniques nombreux et pas toujours ciblés. Un site plus clair, mis à jour régulièrement, la dynamisation du blog, de la page *Facebook*, du compte *Twitter* permettraient à la fois d'améliorer la qualité de l'information et de développer chez les doctorants un esprit d'équipe. Les équipes de rattachement des doctorants se distribuent, on l'a vu, dans un large spectre disciplinaire, les EFD sont assez disparates, il serait donc opportun de créer un socle commun qui rassemble les doctorants au sein d'une communauté scientifique.

Le périmètre scientifique des unités de recherche est en effet très large. Une seule des onze unités de recherche de l'ED 139 est une UMR. La qualité de ces unités de recherche, non plus que leur investissement dans la bonne marche de l'ED ne sont à mettre en doute. Deux Labex, *Les passés dans le présent* et *Arts et médiations humaines* fédèrent largement leur activité de recherche. Les disciplines auxquelles appartiennent ces unités de recherche sont extrêmement variées : mathématiques, sciences physiques, sciences de l'ingénieur, neurosciences, psychologie, sciences de l'éducation, sciences du langage, sciences de l'information et de la communication, philosophie. La sociologie sera ajoutée à cette liste de disciplines dans le prochain contrat, avec le rattachement d'une nouvelle EA.

Pour ce qui concerne la politique internationale de l'ED, il faut saluer l'existence originale d'une école doctorale internationale (EDI) très active, qui met en place pour les doctorants des journées scientifiques à l'étranger, organise les co-tutelles, recrute des doctorants étrangers, etc. L'EDI est très active et appréciée des doctorants. A noter aussi l'appartenance à des collèges doctoraux franco-allemands au sein de l'UFA (Université franco-allemande).

Au total donc, l'ED 139 est une ED dont l'adossement scientifique est très bon mais dont la gouvernance mérite d'être encore améliorée. Sa très large pluridisciplinarité pourrait être un peu resserrée, par exemple dans la perspective du PRES en construction, la place des sciences exactes au sein de l'école étant très minoritaire et très excentrée scientifiquement. Le site web et de façon générale l'information des doctorants peuvent être améliorés, et l'école projette d'y travailler pour le prochain contrat. L'ouverture internationale est très bonne.

Encadrement et formation

L'ED 139 comporte 411 doctorants et son taux d'encadrement est de 3,1 doctorants par enseignant-chercheurs, ce qui est un taux tout à fait correct. On observe cependant de fortes disparités selon les équipes et les disciplines (de 1,3 à 6,3) et selon les enseignants-chercheurs (de 0 à 18). L'ED 139 et le collège doctoral mettent en place des procédures pour harmoniser les bonnes pratiques dans ce domaine, avec fermeté : par exemple, limitation à deux inscriptions en thèse par encadrant et par an, et obligation pour les encadrants ayant un nombre de thèses inscrites supérieur à dix d'avoir fait soutenir deux thèses pour pouvoir en inscrire une nouvelle.

Pour ce qui concerne le financement des thèses, l'ED 139 a d'assez bons résultats et projette de les améliorer : 49 % des doctorants ont un financement, mais 35 % sont salariés, si bien que le taux de financement spécifique est de 14,1 % (6,8 % contrats ministériels, 2,2 % CIFRE, 5,1 % MAE (Ministère des Affaires Etrangères) pour doctorants étrangers). L'ED estime à 8 % le taux de doctorants en potentielle difficulté et n'a pas mis en place de seuil de financement, ce qui est assez courant en SHS en raison des faibles possibilités de financement. La durée des thèses (4,6 ans) est elle aussi conforme aux valeurs du domaine SHS. Le projet de l'ED est de réduire cette durée à 4 ans, mais la méthode envisagée n'est pas présentée.

L'inscription en doctorat requiert l'avis du directeur de thèse et l'accord du directeur de l'unité de recherche. Celui de l'équipe de formation doctorale est recommandé (celui du directeur de l'école doctorale est sollicité depuis l'inscription jusqu'à la soutenance). L'ED entérine leurs décisions. Une politique d'harmonisation des pratiques entre les différentes unités de recherche serait peut-être souhaitable, mais il est vrai que d'une part les décisions prises semblent raisonnables et que d'autre part une ingérence de la direction de l'école dans ce type de décision serait peut-être source de conflit avec les directeurs de thèse, traditionnellement seuls maîtres de ces décisions. Le résultat obtenu pourrait dégrader la situation au lieu de l'améliorer, puisqu'elle est loin d'être mauvaise.

L'ED organise une journée de rentrée pour tous les doctorants, appelée journée inaugurale, et les laboratoires organisent pour leurs propres doctorants des journées scientifiques et des présentations de l'avancement de la thèse.

Les formations proposées sont variées et appréciées des doctorants. Elles comportent des séminaires interdisciplinaires et des séminaires de professionnalisation. Elles peuvent aussi être choisies en dehors de l'UPO, et les doctorants bénéficient ainsi du choix proposé par d'autres universités ou par le Collège de France, ce qui est évidemment un avantage très appréciable en termes de qualité et d'adéquation à leurs besoins. Les cours assurés par les doctorants et la participation à des journées scientifiques ou des colloques sont comptabilisés dans les crédits ECTS alloués à la formation. Cette souplesse de l'ED en ce qui concerne les choix du doctorant pour sa formation doctorale est très appréciée. Mais tous les doctorants ne sont pas parfaitement informés de la façon dont se calcule la validation de cette formation. Une information claire sur le site serait la bienvenue. L'existence des EFD (écoles de formation doctorale) dans les unités de recherche présente à la fois des avantages et des inconvénients : ces EFD permettent aux doctorants d'avoir des informations à l'échelle de leur unité de recherche, d'adapter facilement leurs choix à leurs besoins, d'être suivis de près par leur directeur de thèse, mais en même temps on observe des disparités d'une unité à l'autre (par exemple les auditions des doctorants pour présenter l'état d'avancement de leur thèse sont imposées en philosophie seulement aux doctorants sous contrat, alors qu'elles sont imposées à tous les doctorants dans d'autres disciplines).

Un simple effort d'harmonisation de la part de l'ED 139 permettrait sans doute de remédier à cet inconvénient : les présentations de thèses en cours pourraient être imposées à tous les doctorants, l'ED jouant son rôle de régulateur en matière de bonnes pratiques, et la mise en place d'un comité de suivi de thèse contribuerait à cette harmonisation. De même, ce serait à l'ED de fixer le nombre de crédits ECTS validant la formation doctorale (12 sur 180 actuellement, ce chiffre est peut-être à revoir à la hausse) et de bien informer tous les doctorants, quelle que soit leur unité de rattachement, de leurs droits et obligations dans ce domaine. Aucune évaluation des compétences acquises n'est mise en place, et la possibilité d'évaluation des formations existe mais elle est peu utilisée. Une incitation à l'utiliser davantage permettrait sans doute une meilleure adéquation de la formation aux souhaits et besoins des doctorants. Enfin, l'internationalisation de la formation est excellente, grâce à l'école doctorale internationale, qui organise des journées scientifiques et qui est un bon appui pour le développement des co-tutelles ; actuellement le taux de co-tutelles s'élève à 15 % des thèses soutenues, ce qui est un très bon taux.

L'ED 139 n'organise pas de doctoriales, mais les doctorants ont la possibilité de participer aux doctoriales organisées par les universités voisines, et différents dispositifs compensent cette relative lacune en interne : l'organisation des présentations de thèse en cours, les séminaires professionnels, les séminaires transversaux, l'organisation de journées scientifiques.

Si l'ED 139 laisse aux unités de recherche la responsabilité de définir les orientations de la formation scientifique, elle se préoccupe de valoriser les travaux des doctorants par la publication d'une revue en ligne de l'école doctorale et l'attribution d'un prix de thèse interne.

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs est de très bonne qualité : l'ED 139 dispose de sa propre base de données et le taux de réponse aux enquêtes est de 95 %. L'insertion professionnelle des docteurs atteint un bon taux : 58 % d'entre eux trouvent un débouché dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le taux de contrats post-doctoraux, pour la France et pour l'étranger, est de 4 %, ce qui est un taux intéressant puisqu'en SHS il est souvent nul ou presque nul. Le taux d'insertion des docteurs dans le secteur public autre que l'enseignement supérieur et la recherche est de 14 %, et le taux d'insertion dans le secteur privé est de 17 %. Enfin, le taux de docteurs sans emploi est de 7 %. Il n'existe pas de réseau d'anciens doctorants. La création récente d'une association des docteurs de l'ED 139 pourra sans doute conduire à la construction d'un tel réseau.

Par ailleurs, la mise en place du Nouveau Chapitre de la Thèse mériterait d'être réalisée pour parfaire la bonne préparation des doctorants à l'insertion professionnelle.

Mise à part cette lacune, le suivi et l'insertion des docteurs font l'objet d'un travail attentif au sein de l'ED et les résultats sont bons, avec en particulier un très bon taux de réponse aux enquêtes grâce à une base de données spécifique et un taux d'insertion des jeunes docteurs dans l'enseignement supérieur et la recherche très satisfaisant.

● Appréciation globale :

L'ED 139 est une école très fortement pluridisciplinaire s'appuyant sur des unités de recherche reconnues et confortées par deux Labex. Pour autant, cette pluridisciplinarité très large (de la philosophie aux sciences pour l'ingénieur en passant par les sciences du langage, la psychologie et les mathématiques) provoque des disparités et des écarts dans le traitement des règles de bonne pratique en matière de formation doctorale et d'encadrement des thèses. Par ailleurs, l'ED se trouverait scientifiquement consolidée si cette pluridisciplinarité était mise à profit pour instituer une véritable interdisciplinarité avec co-directions et sujets interdisciplinaires, ce qui n'est pas le cas. En revanche, l'ED a une véritable politique internationale (avec l'EDI et le collège doctoral franco-allemand), ce qui lui permet d'afficher d'excellents résultats dans ce domaine. La forte mutualisation entre les trois ED 138, 139 et 395 ainsi que la politique volontariste du collège doctoral, du CS et de CEVU sont autant d'atouts notables pour l'ED 139, où l'on pourrait cependant souhaiter que le sentiment d'appartenance soit plus développé chez les doctorants et que l'information soit plus efficace et mieux perçue.

● Points forts :

- Un bon adossement scientifique à des unités de recherche dynamiques et fédérées par deux Labex.
- Un très bon suivi des docteurs, et une très bonne insertion professionnelle.
- Une très bonne politique internationale (nombreux doctorants étrangers, très bon taux de co-tutelles, séminaires internationaux, école doctorale internationale, collège doctoral franco-allemand).
- Un recrutement des doctorants ouvert sur le plan national et international.
- La mise en place d'Écoles de Formation Doctorale au sein des laboratoires.

● Points faibles :

- Une information des doctorants insuffisamment ciblée et mal appuyée sur le site web qui mériterait d'être clarifié et régulièrement mis à jour.
- Une politique scientifique qui gagnerait à être davantage interdisciplinaire pour mettre à profit la pluridisciplinarité des unités de recherche.
- L'absence d'une salle de travail pour les doctorants de l'école, qui leur permettrait de se réunir et de développer de ce fait leur sentiment d'appartenance à l'ED 139 et le montage de projets interdisciplinaires.
- Une autoévaluation qui n'analyse pas suffisamment les marges de progrès possibles.
- L'absence de mise en place pour les doctorants de l'évaluation des compétences, du Nouveau Chapitre de la Thèse, de doctorales, du comité de suivi de la thèse.

Recommandations pour l'établissement

L'UPO a déjà fait de notables efforts pour conforter ses écoles doctorales et les résultats sont excellents : création d'un collège doctoral, harmonisation des bonnes pratiques en matière d'encadrement des thèses et de taux de financement, mutualisation des moyens, calcul de la dotation sur des critères transparents. Restent cependant quelques




améliorations qui pourraient être apportées et sont du ressort de l'établissement : dégager des locaux pour que les doctorants de chaque ED aient une salle de travail, mener une réflexion, peut-être au sein du PRES en projet, pour réduire la pluridisciplinarité de l'ED 139 ou y développer l'interdisciplinarité. Une incitation, et peut-être une aide matérielle, pour développer et clarifier le site web de l'école permettrait d'améliorer nettement l'information des doctorants. De la même manière, une incitation et une aide matérielle seraient les bienvenues pour que soient mises en places toutes les structures possibles qui permettraient un meilleur accompagnement des doctorants en vue de leur insertion professionnelle : doctoriales, Nouveau Chapitre de la Thèse, évaluation des compétences, généralisation des soutenances à mi-parcours.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

	CAMPAGNE D'HABILITATION, VAGUE D Observations relatives au rapport d'évaluation de l'ECOLE DOCTORALE :
	ED 139



Ecole Doctorale 139 Connaissance Langage Modélisation

200, av. de la République
 F-92001 Nanterre Cedex. France Bureau A 308
www.u-paris10.fr/ed139

Thierry Meyer
 Directeur ED 139

tel 33 (0) 1 40 97 47 42
thierry-marcel.meyer@u-paris10.fr
 skype:meyerparisouest

Nanterre, le 8 juillet 2013

REPONSE A LA VISITE AERES DE L'ED

Le Directeur de l'ED, et les membres du Conseil remercient le comité de visite pour sa contribution à la réflexion sur le développement de l'ED dans son environnement académique et scientifique et sociétal. Pour une large part, les recommandations rejoignent les réflexions conduites par les membres du Conseil de l'ED 139.

Gouvernance

Le début du prochain quinquennal sera consacré à une actualisation de la gouvernance de l'Ecole sur la base d'une réflexion conduite par le Conseil et l'ensemble des treize unités de recherche impliquées :

- choix d'un directeur-adjoint et définition de ses fonctions
- reconfiguration du Conseil pour le mettre en phase avec les équipes impliquées et les disciplines représentées au début du contrat; choix de membres extérieurs; renouvellement des représentants des doctorants.
- nouvelles modalités de fonctionnement (par exemple convocation systématique des Directeurs d'Unités de Recherche aux réunions du Conseil sans voix délibérative). Ces changements seront concomitants d'une réorganisation plus générale des Ecoles Doctorales dans le cadre de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED).

Comme le note le comité de visite, la mise en place d'Equipes de formation doctorale a permis de suivre au plus près les doctorants dans les disciplines et les unités de recherche concernées. Il reste que le rôle et la configuration des équipes de formation doctorale

demandent à être redéfinies au regard de leur contribution très inégale selon les disciplines, conduisant parfois à des inégalités de traitement entre les doctorants de l'ED. Une concertation avec les unités de recherche sera organisée.

Pluridisciplinarité et interdisciplinarité

Comme le note le comité de visite la pluridisciplinarité large de l'ED 139 (des Sciences Physiques à la Philosophie) est à la fois une force et un handicap. C'est un défi commun à toutes les ED qui sont organisées autour de secteurs disciplinaires larges et non autour de la réponse à des enjeux scientifiques communs à des disciplines.

L'interdisciplinarité pourrait être mieux développée dans le cadre du prochain contrat dans la mesure où d'ores et déjà des équipes relevant de champs différents ont répondu aux appels contractuels, tant du Labex "*Passé dans le Présent*", que du programme initial du PRES Paris Lumières. Plus largement, plutôt que l'ED fixe des horizons scientifiques dans toutes les disciplines, l'ED pourrait soutenir les unités de recherche qui répondent de conserve à des enjeux communs comme ceux identifiés dans l'agenda stratégique France-Europe 2020 (ANR).

Moyens

L'asymétrie des moyens des ED de Paris Ouest, notée par dans le rapport de l'ED comme par le comité de visite commence à être corrigée. Le renforcement du collège des ED devrait permettre, non seulement de promouvoir une harmonisation concertée des pratiques, mais aussi de mieux faire entendre la voix de la recherche doctorale à l'échelle de l'Université et au-delà.

La suggestion d'ouvrir une salle propre de travail aux doctorants de l'ED 139 est évidemment intéressante même si elle est virtuelle. Ceci dit, le niveau actuel d'utilisation de la salle commune à 3 ED, montre que cette proposition resterait peu opérationnelle si elle n'était pas accompagnée par les unités de recherches elles-mêmes (dispersées dans des sites et bâtiments différents; certaines mettant des locaux à disposition des doctorants).

Suivi des travaux doctoraux

Le comité suggère que des comités de thèse soient mis en place et relèvent "*d'une action importante à mettre en place rapidement* (p. 5). Si chacun peut agréer ce principe d'une expertise externe, souvent obligatoire dans nombre de systèmes universitaires, les modalités concrètes de mise en œuvre devront faire l'objet d'un débat au regard de la variété des champs disciplinaires considérés, et des expériences dans ces domaines. Les comités de thèse sont déjà présents dans les unités de recherche qui acceptent peu de thésards. Leur généralisation doit être appréciée à l'échelle du collège des écoles doctorales; d'autant que la mise en place de comités se réalise à coût constant.

L'ED proposera un parcours doctoral commun avec en particulier l'engagement des unités de recherche à entendre l'avancement annuel des travaux doctoraux d'abord dans des séminaires de l'unité selon un calendrier affiché, et, si possible, devant des comités externes.

Information des doctorants et site de l'ED

Si le comité de visite reconnaît que les missions des doctorants sont bien financées, il reste que l'information des doctorants sur les procédures doit être renforcée. De ce point de vue, un aménagement du site Web actuel, et de sa périphérie sur les réseaux sociaux, est nécessaire. Les premiers utilisateurs sont les doctorants qui ont besoin d'une information explicite sur les procédures depuis l'inscription jusqu'à l'offre pédagogique ou son mode de validation..

PRES Paris Lumières

L'ED 139 entend que *“le grand nombre de doctorants rend peu souhaitable, dans le cadre du PRES Paris Lumières en cours d'élaboration, un regroupement avec l'ED similaire à Paris 8 très proche en termes de périmètre et comportant environ 300 doctorants (p.4)”*. Il va de soi que l'ED sera partie prenante de la réflexion stratégique à conduire quant à la politique doctorale au niveau des futurs regroupements académiques. Toute évolution quantitative doit être accompagnée par des changements qualitatifs les plus utiles pour soutenir la recherche doctorale sans engager des coûts de coordination démesurés par rapports aux avantages attendus.

Politique internationale

L'ED 139 continuera à soutenir les activités de *l'Ecole Doctorale Internationale* dans son nouveau programme scientifique, lequel bénéficierait à être mieux articulé au Labex *“ Passé dans le présent”*. La participation à des réseaux internationaux (Université Franco-allemande en particulier) sera bien sûr encouragée. Au-delà du nombre de co-tutelles, l'ED sera vigilante à l'accompagnement des co-tutelles par la recherche en amont des soutiens financiers à la hauteur des enjeux.

Par ailleurs, l'ED sera aussi partie prenante des actions prioritaires conduites envers un nombre limité d'universités en cohérence avec la politique de l'Etablissement (notamment en Allemagne et en Chine). Les disciplines représentées à l'ED (Sciences et SHS) sont de facto présentes ensemble dans la plupart des universités de premier rang.

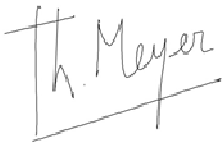

Nouveau Chapitre de la thèse et doctorales

En ce qui concerne les dernières recommandations du comité relevant du domaine du suivi et de l'insertion professionnelle des doctorants nous relevons le fait que celui-ci mésestime l'existence pérenne auprès de l'ED 139 des activités qu'il préconise dans ses recommandations.

Ainsi, l'évaluation des compétences est une activité qui est assurée par le service de la mobilité professionnelle des doctorants (près d'une centaine ont été menées pour la seule année 2012). Les informations sur cette prestation organisée dans le cadre de l'accompagnement individualisé des doctorants sont disponibles sur la page suivante du site de l'université : <http://www.u-paris10.fr/recherche/un-accompagnement-personnalise-348626.kjsp?RH=1277990070842>

Nous tenons également à attirer l'attention du comité sur le fait que les prestations évoquées dans les recommandations du comité au sujet des « Doctoriales® », « nouveau

chapitre de la thèse® », sont des marques déposées par L'intelli'agence (ex ABG) et que si notre université n'a pas recours à cette association c'est parce qu'elle possède déjà un pôle intégré au service des études doctorales qui assure des prestations équivalentes. C'est le cas notamment en ce qui concerne les rencontres avec le monde socio-économique (équivalent des « Doctoriales® ») : <http://www.u-paris10.fr/recherche/les-rencontres-professionnelles-et-le-reseau-des-docteurs-de-l-universite-348698.kjsp?RH=1277990070842>. Enfin, en ce qui concerne le « Nouveau chapitre de la thèse® », une formation est assurée par le service de la mobilité professionnelle des doctorants en complément de l'accompagnement individualisé et qui est destinée aux jeunes docteurs : <http://www.u-paris10.fr/recherche/prof-des-doctorants-atelier-identifier-et-valoriser-ses-competences-de-docteur-458223.kjsp?RH=1277990070842>

<p>Le directeur de l'Ecole Doctorale M. Thierry Meyer</p> 	<p>Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense M. Jean-François Balaudé</p> 
--	---